

Bilan social
et Bilan "égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes"
BNP PARIBAS-S.A. 2000



La banque d'un monde qui change



BNP PARIBAS



2000

Bilan social et bilan
“Égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes”

3		10
	I - EMPLOI	
	11 - EFFECTIFS	4
	12 - PERSONNEL EXTÉRIEUR	7
	13 - EMBAUCHES AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE	8
	14 - DÉPARTS	8
	15 - PROMOTION	9
	17 - HANDICAPÉS	9
	18 - ABSENTÉISME	10
11		14
	II - RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	
	21 - FRAIS DE PERSONNEL	12
	22 - HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS	14
	26 - PARTICIPATION FINANCIÈRE	14
15		16
	III - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	
	31 - ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET	16
	32 - RÉPARTITION DES ACCIDENTS PAR ÉLÉMENTS MATÉRIELS	16
	34 - COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	16
	35 - DÉPENSES DE SÉCURITÉ	16
17		20
	IV - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	
	41 - DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	18
	42 - ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL	20
	45 - DÉPENSES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	20
21		24
	V - FORMATION	
	51 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	22
	52 - CONGÉS FORMATION	24
	53 - APPRENTISSAGE ET QUALIFICATION	24
25		28
	VI - RELATIONS PROFESSIONNELLES	
	61 - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	26
	62 - COMMUNICATION INTERNE	28
	63 - PROCÉDURES	28
29		32
	VII - AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	
	71 - ŒUVRES SOCIALES	30
	72 - AUTRES CHARGES SOCIALES	31

I - EMPLOI

11 - Effectifs

12 - Personnel extérieur

13 - Embauches au cours de l'année considérée

14 - Départs

15 - Promotion

17 - Handicapés

18 - Absentéisme



E

M

P

L

O

I

1 1 - Effectifs

111 - EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE ET

113 - NOMBRE DE SALARIÉS TITULAIRES D'UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE AU 31 DÉCEMBRE (un pour un)

Techniciens	Cadres		TOTAL
30005	9949	1998	39954
241	8	dont CDD	249
28984	10939	1999	39923
296	8	dont CDD	304
27344	11452	2000	38796
225	30	dont CDD	255

111 bis - EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE (prorata) *

Techniciens	Cadres		TOTAL
28347	9852	1998	38199
27328	10825	1999	38153
25891	11330	2000	37221

114 - EFFECTIF MENSUEL MOYEN (un pour un)

(Nombre obtenu en additionnant les effectifs de chaque fin de mois et en divisant le total par 12).

Techniciens	Cadres		TOTAL
30145	9683	1998	39828
29527	10610	1999	40137
28111	11044	2000	39155

111 ter - EFFECTIF DÉTACHÉ

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	DANS LES RÉSEAUX EXTÉRIEURS	
1216	800	1998
1315	827	1999
1233	849	2000

* Effectif prorata : les salariés à temps complet sont décomptés pour 1 et les salariés à temps partiel au prorata de leur temps de travail (ex: 0,8 pour le 4/5 de temps, 0,6 pour le 3/5 de temps).





E M P L O I

**115/116 - RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE
DE L'FFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE (un pour un)**

1998			1999			2000		
H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*
224 1,9	526 2,9	750 2,5	210 1,8	587 3,3	797 2,8	222 2,1	680 4,0	902 3,3
22 0,3	65 2,3	87 0,9	123 1,6	165 4,9	288 2,6	147 1,9	215 5,8	362 3,2
246 1,3	591 2,8	837 2,1	333 1,8	752 3,6	1085 2,7	369 2,0	895 4,3	1264 3,2
MOINS DE 25 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 25 A 29 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 30 A 34 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 35 A 39 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 40 A 44 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 45 A 49 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 50 A 54 ANS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
DE 55 ET PLUS								
Techniciens								
Cadres								
TOTAL								
ENSEMBLE						ENSEMBLE		
19 093 100	20 861 100	39 954 100	18 986 100	20 937 100	39 923 100	18 270 100	20 526 100	38 796 100

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie et les pourcentages des lignes "TOTAL" par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de l'ensemble.



E

M

P

L

O

I

**115/117 - RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ANCIENNETÉ
DE L'EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE (un pour un)**

1998			1999			2000			
H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*	
659 5,5	1 040 5,8	1 699 5,7	682 6,0	1 209 6,9	1 891 6,5				MOINS DE 5 ANS
1 056 14,9	741 26,0	1 797 18,1	1 475 19,4	1 057 31,6	2 532 23,1				Techniciens
1 715 9,0	1 781 8,5	3 496 8,8	2 157 11,4	2 266 10,8	4 423 11,1				Cadres
									TOTAL
									DE 5 A 9 ANS
987 8,2	1 605 8,9	2 592 8,6	794 7,0	1 359 7,7	2 153 7,4				Techniciens
622 8,8	492 17,2	1 114 11,2	608 8,0	511 15,3	1 119 10,2				Cadres
1 609 8,4	2 097 10,0	3 706 9,3	1 402 7,4	1 870 8,9	3 272 8,2				TOTAL
									DE 10 A 14 ANS
746 6,2	1 240 6,9	1 986 6,6	619 5,4	1 112 6,3	1 731 6,0				Techniciens
447 6,3	315 11,0	762 7,7	524 6,9	399 11,9	923 8,4				Cadres
1 193 6,2	1 555 7,5	2 748 6,9	1 143 6,0	1 511 7,2	2 654 6,6				TOTAL
									DE 15 A 19 ANS
2 091 17,4	2 921 16,2	5 012 16,7	1 888 16,6	2 785 15,9	4 673 16,1				Techniciens
490 6,9	200 7,0	690 6,9	533 7,0	218 6,5	751 6,9				Cadres
2 581 13,5	3 121 15,0	5 702 14,3	2 421 12,7	3 003 14,4	5 424 13,6				TOTAL
									DE 20 A 24 ANS
2 537 21,2	3 708 20,6	6 245 20,8	2 093 18,4	2 960 16,8	5 053 17,4				Techniciens
934 13,2	228 8,0	1 162 11,7	742 9,8	193 5,7	935 8,6				Cadres
3 471 18,2	3 936 18,9	7 407 18,5	2 835 14,9	3 153 15,1	5 988 15,0				Total
									DE 25 A 29 ANS
2 903 24,2	4 239 23,5	7 142 23,8	3 306 29,0	4 765 27,1	8 071 27,9				Techniciens
1 614 22,7	410 14,4	2 024 20,3	1 852 24,4	477 14,3	2 329 21,3				Cadres
4 517 23,7	4 649 22,3	9 166 22,9	5 158 27,2	5 242 25,0	10 400 26,1				TOTAL
									DE 30 ET PLUS
2 074 17,3	3 255 18,1	5 329 17,8	2 012 17,6	3 400 19,3	5 412 18,7				Techniciens
1 933 27,2	467 16,4	2 400 24,1	1 858 24,5	492 14,7	2 350 21,5				Cadres
4 007 21,0	3 722 17,8	7 729 19,3	3 870 20,4	3 892 18,6	7 762 19,4				TOTAL
									ENSEMBLE
19 093 100	20 861 100	39 954 100	18 986 100	20 937 100	39 923 100				18 270 100
									20 526 100
									38 796 100

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie et les pourcentages des lignes "TOTAL" par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de l'ensemble.

**115/118 - RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE,
PAR SEXE, SELON LA NATIONALITÉ: FRANÇAIS - ÉTRANGERS (un pour un)**

Techniciens				Cadres				TOTAL						
Français		Étrangers		Français		Étrangers		Français			Étrangers			
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H&F	H	F	H&F	
11 942	17 941	55	67	6 981	2 784	115	69							
11 335	17 519	59	71	7 447	3 258	145	89							
								1998						
								1999						
								2000						
10 479	16 753	45	67	7 595	3 608	151	98	18 074	20 361	38 435	196	165	361	



E M P L O I

15 - Promotion

151 - NOMBRE DE SALARIÉS PROMUS DANS UNE CATÉGORIE SUPÉRIEURE

1998			1999			2000			
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL		Hommes	Femmes	TOTAL
11	27	38	4	11	15	B	6	5	11
383	997	1 380	277	735	1 012	C/D	291	776	1 067
597	783	1 380	584	745	1 329	E/F	614	971	1 585
741	551	1 292	786	554	1 340	G	395	353	748
369	226	595	400	198	598	H	484	296	780
444	240	684	500	211	711	I	400	256	656
261	67	328	241	85	326	J	287	134	421
94	34	128	146	47	193	K	132	71	203
2 900	2 925	5 825	2 938	2 586	5 524	TOTAL	2 609	2 862	5 471

En 1988 et 1999 les chiffres sont donnés au titre de ex BNP sa.

17 - Handicapés

Nombre de handicapés de l'année considérée :	Exprimé en unités de handicap	31 décembre 1998	Exprimé en personnes physiques
			1 082
	1 053	31 décembre 1999	958
	1 088	31 décembre 2000	908

En 1998 et 1999, le nombre de handicapés exprimé en unités de handicap ne concerne que ex BNP sa.





E



M



P



L



O

I

18 - Absentéisme *(en nombre de jours)*

1998			1999			2000		
Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total	Techniciens	Cadres	Total
328 531	50 015	378 546	330 718	51 780	382 498	305 587	50 998	356 585
182 - MALADIE 183 - RÉPARTITION SELON LA DURÉE DE L'ABSENCE moins de 6 jours plus de 6 jours						115 588	18 373	133 961
						189 999	32 625	222 624
13 049	1 712	14 761	13 720	2 018	15 738	14 167	1 866	16 033
184 - ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET 185 - MATERNITÉ						79 027	43 225	122 252
						40 068	8 849	48 917
186 - CONGÉS AUTORISÉS 187 - AUTRES CAUSES						5 824	1 060	6 884
						6 097	1 298	7 395
479 981	90 353	570 334	476 906	108 100	585 006	429 697	104 890	534 587
TOTAL Taux dont taux maternité						6,00	3,91	5,43
						1,22	1,22	1,22



II - RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

21 - Frais de personnel

22 - Hiérarchie des rémunérations

26 - Participation financière



21 - Frais de personnel

210 - CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ (en millions de francs)

	2000
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	19 006,0
Salaires et traitements	10 631,6
Ensemble des rémunérations	8 208,4
Indemnités diverses et heures supplémentaires	479,5
Commissions et parts variables	1 562,5
<i>Sous total "salaires et traitements"</i>	<i>10 250,4</i>
Allocation spéciale familiale	75,3
Divers (abondement, provision pour congés payés...)	305,9
Charges sociales	6 194,1
dont Frais Médicaux, Œuvres Sociales	551,6
Charges fiscales	1 194,9
Intéressement et Participation	985,4
Effectif moyen mensuel en Métropole	38 073
Rémunération moyenne d'un salarié (Accomplissement du contrat de travail)	
Sous-total "Salaires et Traitements"	269 231
Effectif moyen mensuel	
Rémunération moyenne d'un salarié (revenu) (Y compris A.S.F., Intéressement et Participation)	297 091
Moyenne des charges de personnel par collaborateur	499 200
Rapport $\frac{\text{Charges Sociales et Fiscales}}{\text{Total des charges de personnel}}$	38,9 %
Charge salariale globale $\frac{\text{Total des charges de personnel}}{\text{Valeur Ajoutée}}$	49,5 %



(1) Compte tenu de la fusion intervenue en mai 2000, seule l'année 2000 est présentée.

La ligne "Charges sociales" comprend les charges sociales et les charges de retraite.

Les charges de personnel relatives à la phase de production de logiciels, comptabilisés en immobilisations incorporelles, ainsi que les charges relatives aux collaborateurs mis à disposition ont été laissées en charges de personnel (625,7 MF en 1999 et 725,2 MF en 2000).

RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

211 bis - RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE (exprimée en francs)

1998			1999			2000			
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Techniciens	Hommes	Femmes	Total
10 803	10 610	10 675	11 175	10 967	11 043	A/B	11 443	11 125	11 238
13 070	12 549	12 714	13 093	12 530	12 698	C/D	13 132	12 482	12 671
14 163	13 882	14 000	14 263	13 985	14 108	E/F	14 251	13 970	14 079
16 362	16 145	14 279	16 429	16 238	16 351	G	16 343	16 160	16 255
23 432	21 817	22 854	23 222	21 589	22 679	Cadres	23 150	21 512	22 590
17 421	14 435	15 822	17 688	14 698	16 090	TOTAL	17 906	14 872	16 275

PM: au titre de ex BNP sa: Salaire mensuel moyen = $\frac{\text{Valeur moyenne du point} \times \text{moyenne des points totaux mensuels} \times 14,5}{12}$
 au titre de ex Paribas sa: salaire conventionnel de base.

213 - GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS (en francs)

1998	1999		2000
111 591	110 793	99 % du personnel a gagné au moins	126 373
132 455	133 819	95 % du personnel a gagné au moins	140 573
143 159	145 518	90 % du personnel a gagné au moins	151 351
150 127	152 981	85 % du personnel a gagné au moins	158 821
155 787	158 936	80 % du personnel a gagné au moins	164 878
160 752	163 890	75 % du personnel a gagné au moins	170 290
165 458	169 043	70 % du personnel a gagné au moins	175 824
170 161	174 157	65 % du personnel a gagné au moins	181 554
175 019	179 320	60 % du personnel a gagné au moins	187 579
180 481	185 149	55 % du personnel a gagné au moins	194 215
186 178	191 311	50 % du personnel a gagné au moins	201 784
193 200	198 838	45 % du personnel a gagné au moins	209 961
201 312	207 461	40 % du personnel a gagné au moins	219 992
210 870	217 689	35 % du personnel a gagné au moins	231 790
222 778	230 296	30 % du personnel a gagné au moins	246 920
238 117	245 863	25 % du personnel a gagné au moins	263 644
258 617	266 223	20 % du personnel a gagné au moins	287 846
286 576	294 474	15 % du personnel a gagné au moins	320 474
324 343	334 739	10 % du personnel a gagné au moins	368 601
388 914	404 446	5 % du personnel a gagné au moins	458 309
566 821	583 211	1 % du personnel a gagné au moins	900 480
$\frac{388 914}{132 455} = 2,94$	$\frac{404 446}{133 819} = 3,02$	Rapport entre les 5 % et 95 %	$\frac{458 309}{140 573} = 3,26$
$\frac{566 821}{132 455} = 4,28$	$\frac{583 211}{133 819} = 4,36$	Rapport entre les 1 % et 95 %	$\frac{900 480}{140 573} = 6,41$

En 1998 et 1999, les chiffres sont communiqués pour ex BNP sa.





22 - Hiérarchie des rémunérations

221 - RAPPORT ENTRE LA MOYENNE DES RÉMUNÉRATIONS

DES 10 % DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DES RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES ET CELLE CORRESPONDANT AUX 10 % DES SALARIÉS PERCEVANT LES RÉMUNÉRATIONS LES MOINS ÉLEVÉES

1998	1999	2000
3,7	3,9	4,8

En 1998 et 1999, les chiffres sont communiqués pour ex BNP sa.

222 - MONTANT GLOBAL DES 10 RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES

1998	1999	2000
52 143 580	117 157 039	88 816 644

26 - Participation financière

261 - RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION

Montant global (en MF)

616,9	1998
750,6	1999
566,5	2000

261 - INTÉRESSEMENT

Montant global (en MF)

249,5	1998
309,7	1999
504,5	2000

MONTANT INDIVIDUEL (en francs) ET

262 - MONTANT MOYEN DE LA PARTICIPATION PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE (en francs)

1998	1999		2000
10 944	10 554	Part mini	11 169
54 678	53 948	Part maxi	40 614
14 160	17 155	Montant moyen	13 049

MONTANT INDIVIDUEL (en francs) ET

262 - MONTANT MOYEN DE L'INTÉRESSEMENT PAR SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE (en francs)

1998	1999		2000
3 339	4 968	Part mini	10 113
30 974	22 981	Part maxi	30 340
5 682	6 983	Montant moyen	11 618

263 - PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES (en %)

2,56	1998
1,50	1999
2,90	2000

264 - ABONDEMENT VERSÉ PAR L'ENTREPRISE AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (en MF)

182,37	1998
175,29	1999
210,45	2000

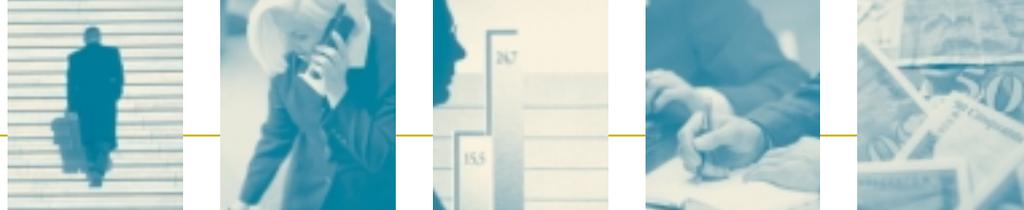
III - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

31 - Accidents du travail et de trajet

32 - Répartition des accidents
par éléments matériels

34 - Comité d'hygiène et de sécurité

35 - Dépenses de sécurité



31 - Accidents du travail et de trajet

311 - NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AYANT OCCASIONNÉ UN ARRÊT DE TRAVAIL

1998			1999			2000		
TECHNICIENS	CADRES	TOTAL	TECHNICIENS	CADRES	TOTAL	TECHNICIENS	CADRES	TOTAL
242	20	262	239	23	262	282	33	315

312 - NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES DU FAIT D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

1998			1999			2000		
TECHNICIENS	CADRES	TOTAL	TECHNICIENS	CADRES	TOTAL	TECHNICIENS	CADRES	TOTAL
7 920	740	8 660	7 237	1 242	8 479	8 607	1 338	9 945

314 - NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

1998	1999	2000
--	1	1
1	--	--

De trajet
Du travail

315 - NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AYANT ENTRAÎNÉ UN ARRÊT DE TRAVAIL

1998	1999	2000
283	261	232

TOTAL

32 - Répartition des accidents (PAR ÉLÉMENTS MATÉRIELS)

321 - NOMBRE D'ACCIDENTS LIÉS À L'EXISTENCE DE RISQUES GRAVES, codes 32 à 40 :	—
322 - NOMBRE D'ACCIDENTS LIÉS À DES CHUTES AVEC DÉNIVELLATION, code 02 :	101
323 - NOMBRE D'ACCIDENTS OCCASIONNÉS PAR DES MACHINES À L'EXCEPTION DE CEUX LIÉS AUX RISQUES PRÉCITÉS, codes 09 à 30 :	--
324 - NOMBRE D'ACCIDENTS DE CIRCULATION, MANUTENTION, STOCKAGE, codes 01, 03, 04 et 06, 07, 08 :	113
325 - NOMBRE D'ACCIDENTS OCCASIONNÉS PAR DES OBJETS, MASSES, PARTICULES EN MOUVEMENT ACCIDENTEL, code 05 :	4
326 - AUTRES CAS (DONT 128 SUITE À HOLD-UP) :	134

Les codes sont ceux figurant dans l'arrêté du 10 octobre 1974 : "Classification des éléments matériels des accidents".

34 - Comité d'hygiène et de sécurité

341 - NOMBRE DE RÉUNIONS DU CHSCT :	508
-------------------------------------	-----

35 - Dépenses de sécurité

351 - EFFECTIF FORMÉ À LA SÉCURITÉ

16 734	1998
15 727	1999
16 692	2000

352 - SOMME DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ EFFECTUÉES (en millions de francs)

132,63	1998
150,17	1999
191,24	2000

IV - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

41 - Durée et aménagement du temps de travail

42 - Organisation et contenu du travail

45 - Dépenses d'amélioration des conditions de travail



4 1 - Durée et aménagement du temps de travail

411 - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Règle générale : 35 heures

Horaires particuliers selon les accords d'aménagements du temps de travail signés localement.

412 - NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN REPOS COMPENSATEUR

1998	1999		2000
428	659	Repos compensateur légal	353
809	1 331	Repos compensateur BNP Paribas	1 106

413 - NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIANT D'UN SYSTÈME D'HORAIRE INDIVIDUALISÉS

1998				1999				2000			
Hommes	Femmes	Total ex BNP sa	Total ex Paribas sa	Hommes	Femmes	Total ex BNP sa	Total ex Paribas sa		Hommes	Femmes	Total
4 318	8 602	12 920	1 667	4 164	8 258	12 422	1 980	Techniciens	4 574	8 882	13 456
692	420	1 112	1 240	624	423	1 047	1 489	Cadres	1 274	1 143	2 417
5 010	9 022	14 032	2 907	4 788	8 681	13 469	3 469	TOTAL	5 848	10 025	15 873





AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

414 - NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPÉS À TEMPS PARTIEL

90 %

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
12	70	82	13	82	95	Techniciens	18	77	95
5	28	33	5	45	50	Cadres	6	57	63
17	98	115	18	127	145	Sous Total	24	134	158

80 %

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
375	4 168	4 543	359	4 119	4 478	Techniciens	210	3 520	3 730
41	254	295	52	296	348	Cadres	86	301	387
416	4 422	4 838	411	4 415	4 826	Sous Total	296	3 821	4 117

60 %

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
25	475	500	24	490	514	Techniciens	20	460	480
10	28	38	10	27	37	Cadres	8	31	39
35	503	538	34	517	551	Sous Total	28	491	519

50 %

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
65	780	845	63	761	824	Techniciens	63	658	721
3	17	20	6	23	29	Cadres	5	23	28
68	797	865	69	784	853	Sous Total	68	681	749

40 %

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
8	158	166	7	153	160	Techniciens	9	138	147
2	5	7	3	4	7	Cadres	—	5	5
10	163	173	10	157	167	Sous Total	9	143	152

1998*			1999*				2000*		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
546	5 983	6 529	542	6 000	6 542	TOTAL	425	5 270	5 695

* plus 119 temps divers

* plus 135 temps divers

* plus 141 temps divers



416 - NOMBRE DE JOURS DE CONGÉS ANNUELS

Au titre de ex BNP sa	25
Au titre de ex Paribas sa	31

417 - NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS PAYÉS (y compris les jours propres à la profession bancaire)

Repos le samedi	9
Repos le lundi	6

42 - Organisation et contenu du travail

421 - NOMBRE DE SALARIÉS TRAVAILLANT EN HORAIRE DÉCALÉ

1998	1999	2000
612	495	386

L'horaire décalé concerne essentiellement des salariés travaillant en deux équipes de jour et dont le temps de travail s'accomplit en partie soit entre 6 et 7 heures, soit entre 20 et 22 heures. Ce personnel bénéficie d'indemnités particulières.

45 - Dépenses d'amélioration des conditions de travail

451 - SOMME DES DÉPENSES (en millions de francs)

1998	1999	2000
301,75	336,56	496,82

Ces sommes représentent les dépenses consacrées aux travaux d'aménagement des lieux de travail et à l'amélioration des locaux d'accueil de la clientèle.

Les dépenses de 1998 et 1999 ne concernent que ex BNP sa.



V - FORMATION

51 - Formation professionnelle continue

52 - Congés Formation

53 - Apprentissage et qualification



5 1 - Formation professionnelle continue

*511 - POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉ
À LA FORMATION CONTINUE ET*

512 - MONTANT CONSACRÉ À LA FORMATION CONTINUE (en millions de francs)

1998	1999		2000
5,92	5,78	En % des salaires	4,72
443,75	442,32	Dépenses de formation	458,66

En 1998 et 1999 les chiffres sont donnés au titre de ex BNP sa.

513- NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

1998			1999			2000		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
13 059	19 560	32 619	11 336	17 305	28 641	9 666	15 489	25 155
8 674	3 682	12 356	8 902	4 577	13 479	6 584	3 297	9 881
21 733	23 242	44 975	20 238	21 882	42 120	16 250	18 786	35 036
54,4	58,2	112,6	50,7	54,8	105,5	41,9	48,4	90,3
						% par rapport à l'effectif de la catégorie		

514 - NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

	2000
Formation sur le poste de travail	318 625
Stages individuels	180 697
Réunions-séminaires	825 809
EAO / Multimédia	10 613
Formations diplômantes bancaires et langues étrangères	127 564
Travaux de soutien formations diplômantes bancaires	1 262
TOTAL	1 464 570



F O R M A T I O N

515 - DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE STAGE

NOMBRE D'HEURES	2000	NOMBRE DE STAGES
6 598	Particuliers : Risque	1 088
306 783	Particuliers : Vente	18 384
37 790	Professionnels : Risque	1 964
40 404	Professionnels : Vente	2 831
116 115	Clientèle haute gamme	4 938
31 718	Entreprises : Risque	1 325
60 437	Entreprises : Vente	2 386
147 765	Gestion Organisation Administration	8 566
103 480	Informatique	12 294
5 760	Activités Financières	399
4 837	Activités Juridiques Fiscales	477
53 896	Activités Internationales	1 868
109 672	Management Ressources Humaines	8 433
131 857	Formations diplômantes bancaires	1 267
6 924	Reconversion	72
234 333	Culture générale professionnelle	4 467
8 822	BFI Finance et Investissement	417
13 085	Sécurité des opérations	10 670
44 294	Formation Paribas (1 ^{er} semestre)	2 861
1 464 570	TOTAL	84 707





52 - Congés formation

521 - NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ FORMATION RÉMUNÉRÉ OU PARTIELLEMENT RÉMUNÉRÉ

	1998			1999			2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ex BNP sa	20	11	31*	12	9	21**	7	18	25***
ex Paribas sa			1			5			

522 - NOMBRE DE SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONGÉ FORMATION NON RÉMUNÉRÉ

	1998			1999			2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ex BNP sa	0	6	6	0	6	6	0	6	6
ex Paribas sa			0			1			

523 - NOMBRE DE SALARIÉS AUXQUELS A ÉTÉ REFUSÉ UN CONGÉ FORMATION

	1998			1999			2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ex BNP sa	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ex Paribas sa			0			2			

En 1998 et 1999, les informations sont communiquées au titre de ex BNP sa et ex Paribas sa.

*7 partiellement rémunérés. **6 partiellement rémunérés. ***4 partiellement rémunérés.

53 - Apprentissage et qualification

531 - NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE QUALIFICATION CONCLUS DANS L'ANNÉE

1998	1999	2000
326	519	501

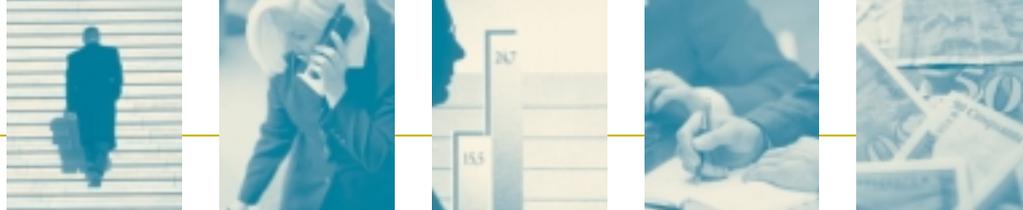
En 1998 les chiffres sont donnés au titre de ex BNP sa.

VI - RELATIONS PROFESSIONNELLES

61 - Représentants du personnel

62 - Communication interne

63 - Procédures



61 - Représentants du personnel

611 - PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

ex BNP sa 1999			ex Paribas sa 1999	
Nombre d'inscrits	% de votants		Nombre d'inscrits	% de votants
1 639	67,30	1 ^{er} Collège	399	41,60
27 716	86,78	2 ^e Collège	1 872	57,10
9 044	63,40	3 ^e Collège	2 230	42,65

611 - PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT

ex BNP sa 1999			ex Paribas sa 1999	
Nombre d'inscrits	% de votants		Nombre d'inscrits	% de votants
1 623	71,04	1 ^{er} Collège	408	41,67
28 094	87,03	2 ^e Collège	1 977	57,71
8 254	67,02	3 ^e Collège	2 608	41,79

612 - VOLUME GLOBAL DES CRÉDITS D'HEURES UTILISÉS

L'ensemble des délégations du personnel de la Banque est décentralisé auprès de chaque agence importante et de chaque succursale en province, chaque agence parisienne et chaque organisme.

En outre, les Organisations Syndicales* désignent, conformément à la loi et à la Convention Collective, des représentants syndicaux auprès des délégués du personnel et auprès des Comités d'Établissement, ainsi

que des délégués syndicaux dans chacun des Établissements de la Banque. Au total, les crédits d'heures autorisés dans l'ensemble des instances avoisinent un volume global de 892 000 heures par an, compte non tenu des réunions effectuées avec la Direction ou en commissions.

* CFDT, CFTC, CGT, FO, SNB-CFE/CGC.



614 - DATES DE SIGNATURE ET OBJETS DES ACCORDS SIGNÉS DANS L'ENTREPRISE PENDANT L'ANNÉE CONSIDÉRÉE

Durée et aménagement du temps de travail

- 20 juillet 2000: accord d'aménagement et de réduction du temps de travail,
- 4 août 2000: avenant à l'accord sur le temps partiel du 23 janvier 1998,
- 4 août 2000: accord pour le maintien des formules de congé pour convenance personnelle et de congé complémentaire à un congé parental.

Emploi et préretraite

- 24 janvier 2000: quatrième avenant à l'accord relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés du 7 novembre 1995,
- 4 août 2000: accord de préretraite d'entreprise BNP Paribas sa,
- 6 septembre 2000: cinquième avenant à l'accord relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés du 7 novembre 1995,
- 29 novembre 2000: accord relatif à la procédure de consultation des comités d'établissement de BNP Paribas sa sur le projet de Plan triennal d'adaptation de l'Emploi.

Salaires

- 7 mars 2000: accord salarial,
- 7 mars 2000: accord complémentaire à l'accord salarial.

Intéressement et participation

- 30 juin 2000: accord de groupe de participation des salariés aux résultats de BNP Paribas,
- 30 juin 2000: accord d'intéressement des salariés aux résultats de BNP Paribas.

Instances représentatives du personnel

- 1^{er} mars 2000: accord sur la création d'une instance de négociation interentreprises BNP sa et Paribas sa,
- 3 mars 2000: accord sur la mise en place d'une Commission Paritaire de Recours Disciplinaire,
- 23 mai 2000: accord concernant les mesures transitoires qui seront mises en œuvre après la fusion afin d'assurer la continuité de la représentation de l'ensemble du personnel de BNP Paribas sa,
- 6 novembre 2000: accord concernant les mesures transitoires mises en œuvre afin d'assurer la continuité de la représentation du personnel de BNP Paribas sa au Comité de Groupe.

Autres

- 6 avril 2000: accord d'entreprise relatif à la modification des prestations de la Caisse de Prévoyance du personnel de la BNP,
- 7 décembre 2000: accord de prévoyance BNP Paribas sa.

615 - NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

1998	1999	2000
727	637	698





62 - Communication interne

622 - PROCÉDURES D'ACCUEIL

Réception et accueil du nouveau salarié par un membre de l'État-Major puis par le Responsable du service d'affectation.

Remise des documents suivants :

- Livret d'accueil BNP Paribas (en cours d'actualisation),
- Convention Collective,
- Règlement intérieur,
- Documents d'information sur la Société Mutualiste du Personnel de la BNP,
- Rapport annuel,
- Documentation et bordereau de souscription pour la Prévoyance Flexible.

623 - PROCÉDURES D'INFORMATION

- La lettre de Dialogue,
- Faits et Gestes,
- Journal d'Entreprise "Dialogue",
- Actualités Ressources Humaines BNP Paribas sa,
- Journal Téléphoné,
- Carrières Magazine,
- Fiches Profils,
- Notes internes,
- Système de suggestions "ÉTINCELLE",
- Circulaires,
- Informations générales sous forme écrite ou autre (notes, cassettes, réunions, etc.),
- Mutuelle Informations (bulletins destinés aux adhérents de la Société Mutualiste),
- Bilan Social d'Entreprise et d'Établissement,
- CONVERGENCES la lettre du rapprochement,
- AMBITIONS, le e-magazine de BNP Paribas,
- CONJONCTURE,
- KIOSQUE,
- MULTI - MEDI@.

Informations sur :

- l'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- l'accord d'intéressement du personnel aux résultats de la Banque,
- le Plan d'Épargne d'Entreprise,
- le remboursement partiel des frais de transport (remise du formulaire),
- les avantages liés aux opérations bancaires,
- l'A.S.C.,
- les activités sociales du Comité d'Établissement,
- l'Orphelinat des employés de Banque et de Bourse.

624 - SYSTÈME D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

Chaque collaborateur est reçu dans le cadre du Plan de Formation Individuel établi annuellement. La réforme de l'évaluation professionnelle, engagée en 1994, conduit à effectuer des entretiens individuels.

63 - Procédures

1998	1999
59	97
31	27
24	11
11	6
107	87
4	8

631 - NOMBRE DE RECOURS À DES MODES DE SOLUTION NON JUDICIAIRES *

- en Commission d'Avancement (Article 60 Convention Collective)
- en Commission Paritaire d'Établissement
- en Commission Régionale et Nationale Paritaire
- en Commission Paritaire de la banque "formation recours"
- en Conseil de Discipline
- en Commission Paritaire de Recours Disciplinaire

632 - NOMBRE D'INSTANCES JUDICIAIRES EN COURS

633 - NOMBRE DE MISES EN DEMEURE ET DE PROCÈS-VERBAUX DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

2000

0
6
113
5

* Suite à la dénonciation de la Convention Collective, les instances suivantes n'existent plus :

- Commission d'Avancement (article 60 Convention Collective),
- Commission Paritaire d'Établissement,
- Commission Régionale et Nationale Paritaire,
- Conseil de Discipline.

En 2000, la Commission Paritaire de la banque "formation recours" a été mise en place au niveau de la Banque. Par accord d'entreprise du 3 mars 2000, a été créée une Commission Paritaire de Recours Disciplinaire. Des négociations d'entreprise sont en cours, en vue de créer une nouvelle instance interne.



VII-AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

71 - Œuvres sociales

72 - Autres charges sociales



71 - Œuvres sociales *(en millions de francs)*

MONTANT DU BUDGET SOCIAL

1998	1999		2000*
479,68	477,83	Budget alloué au CCE	476,14
254,00	287,61	Budget alloué par la Direction	294,56
733,68	765,44	TOTAL	770,70

712 - BUDGET DU CCE

1998	1999		2000*
165,14	161,37	Contribution aux frais de repas de midi	153,52
		Aide sociale aux familles	
12,40	11,71	Participation aux frais de garde	12,50
93,94	94,93	Mutuelle	94,49
2,61	2,76	Aides diverses	2,95
108,95	109,40	TOTAL	109,94
		Activités de loisirs	
112,33	107,83	Colonies de vacances et participation aux vacances du personnel	108,98
12,61	13,14	A.S.C.	13,34
8,59	11,71	Divers	10,99
133,53	132,68	TOTAL	133,31
50,02	50,70	Activités à caractère local	51,50
		Divers	
19,08	20,72	Frais administratifs	24,87
2,96	2,96	Investissements	3,00
22,04	23,68	TOTAL	27,87
479,68	477,83	TOTAL GÉNÉRAL	476,14

Le budget du CCE a connu en 2000 une variation de -0,4 %.

(*) Estimation de dépenses.

AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

711 - DÉPENSES ENGAGÉES DIRECTEMENT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Pour être complet, il convient d'ajouter au budget du CCE, les dépenses engagées directement par la Direction Générale (en millions de francs).

1998	1999	2000
254,00	287,61	294,56

46,15	Restaurants Paris
12,20	Frais médicaux (Paris et Province)
60,00	Subvention à la Caisse de Prévoyance
61,24	Allocation spéciale familiale et allocation spéciale annuelle
1,49	Prestations familiales extra-légales et aides au Personnel
0,43	Manifestations diverses
0,73	Allocations diverses
182,24	TOTAL ex BNP sa 2000
112,32	TOTAL ex Paribas sa 2000

72 - Autres charges sociales**SOCIÉTÉ MUTUALISTE BNP**

Au 31 décembre 2000, la Société Mutualiste du personnel BNP comptait 99 346 personnes protégées.

Les règlements nets se sont élevés à 206,83 MF, les frais de fonctionnement, la constitution des amortissements et provisions à 28,05 MF, soit un total de charges de 234,88 MF.

Les recettes ont représenté 239,16 MF se décomposant en :

- 135,11 MF pour les cotisations salariales,
- 92,40 MF pour les subventions,
- 11,65 MF pour les produits divers.

Cette année, un excédent apparaît pour 4,28 MF dont la moitié sera affectée à la réserve obligatoire.

MUTUELLE PARIBAS

Au 31 décembre 2000, la Mutuelle Paribas comptait 11 969 personnes protégées.

Le montant des cotisations versées à UNIMIE (union de mutuelles à laquelle la Mutuelle Paribas est adhérente) est de 47,66 MF pour l'année 2000. En contrepartie, UNIMIE règle nos prestations.

Les recettes, hors produits financiers, sont de 46,22 MF se décomposant comme suit :

- cotisations salariales : 22,17 MF,
- contribution employeur : 18,21 MF,
- contribution CCE : 5,89 MF.

Le résultat sera légèrement déficitaire et permettra de réduire le montant des réserves, lesquelles représenteront au 1^{er} janvier 2001, 4,5 mois de cotisations d'avance à UNIMIE.



AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

ASSURANCE VIE PRIVÉE (BNP)

L'Assurance Vie Privée couvre les collaborateurs contre les risques de décès d'invalidité (absolue et définitive ou permanente) et d'incapacité pouvant intervenir au cours de leur vie privée. La couverture liée au risque décès et invalidité absolue et définitive est étendue aux préretraités jusqu'à leur 60^e anniversaire (adhésion obligatoire) ainsi qu'aux collaborateurs sans solde (adhésion facultative).

La cotisation globale s'élève à 0,75 % du salaire net imposable. Le taux de cotisation salariale varie de 0,18 % à 0,51 % selon l'âge et la classification du collaborateur, la BNP prenant en charge la différence soit un taux variant de 0,24 % à 0,57 %.

Au titre de l'exercice 2000, la cotisation patronale s'est élevée à 21 MF.

PRÉVOYANCE PERSONNALISABLE (PARIBAS)

Le régime de prévoyance personnalisable est un contrat d'assurance groupe obligatoire souscrit par l'Employeur pour le compte du personnel ex Paribas. Il le couvre pour les risques incapacité de travail, invalidité et décès. Il est étendu aux préretraités et retraités dans les six mois de leur départ pour le seul risque décès.

Les cotisations sont prises intégralement en charge par l'employeur via le bulletin de paie (1,512 % sur TA et 1,818 % au delà, maxi TD. 1,348 % pour les préretraités).

La cotisation acquittée au titre de l'année 2000 s'élève à 27,09 MF.

CONTRAT EXNAT (BNP)

Un protocole d'accord sur la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire propre à la BNP a été signé le 27 janvier 1997 avec la CFDT et la CFTC.

Il s'agit d'un contrat obligatoire alimenté par des cotisations des salariés et de l'entreprise fixées respectivement à 0,50 % du salaire annuel dans la limite de 110 % du plafond de la Sécurité Sociale.

En 2000, les cotisations versées par les salariés se sont élevées à 28,94 MF. Les versements de la BNP ont représenté 28,94 MF.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (PARIBAS)

Ce régime de retraite en points de la Caisse de retraite de PARIBAS est en place depuis 1994.

Les cotisations s'élèvent à 9 % du salaire annuel brut, limité au plafond de la Sécurité Sociale.

Elles sont prises en charge par la banque Paribas et sont au titre de 2000 de 81,58 MF.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LA BNP

La Caisse de Prévoyance du personnel de la BNP à laquelle sont affiliés tous les salariés titulaires âgés de 18 ans révolus a pour objet d'assurer les prestations suivantes :

- prime de fin de carrière des salariés partant à la retraite,
- prime de départ en préretraite,
- capital-décès en cours d'activité, sous certaines conditions d'ancienneté et pour les retraités à condition d'avoir terminé sa carrière à la BNP :
- allocation pour enfants âgés de moins de 21 ans en cas de décès d'un salarié ou d'un retraité et en cas de mise à la retraite pour raison de santé,
- participation aux frais d'obsèques des retraités, des bénéficiaires d'une pension de réversion et des conjoints et enfants de moins de 21 ans des salariés et des retraités,
- allocation relais de réversion versée au conjoint d'un salarié décédé.

Durant l'exercice 2000, les versements de la Caisse se sont élevés à 163,50 MF.

La Caisse a reçu une contribution de la Banque de 92,38 MF (cotisation patronale : 32,38 MF et contribution au paiement des primes de fin de carrière : 60,00 MF).

CAISSE DE RETRAITES DE LA BNP

En 2000, la Caisse de Retraites de la BNP a assuré le paiement du complément bancaire pour 212 MF et des abattements ARRCO et AGIRC pour respectivement 65 MF et 21 MF.

Pour remplir ses engagements, la Caisse de Retraites a reçu 242 MF de cotisations de la part de la BNP.

